

## Les quatre dates électorales importantes pour le citoyen

**Mardi 1er mai 2007**  
**(40ème jour avant les élections)**

Jour où la date officielle des élections est fixée par arrêté royal consécutivement à la dissolution du parlement fédéral.  
Publication au Moniteur belge le 2 mai 2007.

**Samedi 26 mai 2007**  
**(15ème jour avant les élections)**

Date ultime à laquelle chaque collège des bourgmestre et échevins doit avoir envoyé une convocation à chaque électeur en Belgique et à l'étranger.

**Mardi 29 mai 2007**

Date ultime à laquelle un électeur peut être désigné comme membre d'un bureau électoral.

**(12ème jour avant les élections)**

Date ultime à laquelle chaque électeur peut introduire une réclamation relative à la liste des électeurs auprès du collège des bourgmestre et échevins.

Le collège doit statuer impérativement pour le samedi 2 juin 2007 (8<sup>ème</sup> jour avant les élections).

L'électeur peut faire appel de cette décision.

La Cour d'Appel doit rendre son arrêt au plus tard deux jours avant les élections (vendredi 8 juin 2007).

Le Mardi 29 mai est également la date ultime à laquelle les bureaux principaux de circonscription doivent avoir envoyé les bulletins de vote aux Belges de l'étranger.

**Dimanche 10 juin 2007** Jour des élections

